

## RAPPORT AU CONSEIL N<sup>o</sup> 98-02

**Objet : Compte rendu de discussion de la table ronde sur le Plan de programme triennal de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 1999 à 2001**

### Introduction

Le CCPM est heureux de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la CCE. Il a été établi en tenant compte des décisions que les membres du CCPM et le public ont prises au cours de la table ronde sur le Plan triennal de la CCE pour 1999 à 2001 tenue le 3 décembre 1998 à Washington, D.C. Il est convenu que ce Plan de programme subira des changements et sera modifié au cours des mois et années à venir et que les observations qui suivent aideront à éclairer ces changements.

### Généralités

La directrice exécutive par intérim de la CCE, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, donne un aperçu du Plan de programme triennal.

- Le Plan de programme est guidé par le *Programme d'action commun* qui contient les secteurs prioritaires établis par le Conseil. Il présente les perspectives et l'orientation des activités de la CCE. Le Secrétariat s'est servi de ce cadre pour élaborer les programmes et projets.
- Il ne s'agit pas encore d'un plan stratégique, mais d'une tentative de passage logique de l'état de concept à celui de projet.
- Il n'est aucunement parfait, car il reste à mieux définir les liens entre les projets, les résultats des projets doivent découler des objectifs et ces résultats doivent être mesurables et correspondre aux objectifs.
- Il commence à définir le rôle de la CCE en rapport avec d'autres institutions en lui donnant des fonctions de catalyse, de rassemblement et de centre d'information.
- Il exprime nos intentions sans pour cela se substituer au programme annuel qui constitue « notre permis d'exploitation ». Cependant, le Programme annuel pour 1999 ressemble beaucoup au Plan de programme. En 1999, nous essaierons d'établir un cadre qui tiendra compte des travaux pertinents qu'exécute la CCE et des nouvelles priorités fixées dans le *Programme d'action commun*.
- Nous espérons que ce Plan de programme sera adopté en décembre afin que les Programme et budget annuels pour 1999 puissent être adoptés également.

- Le Plan de programme est un document évolutif qui continuera d'être modifié et amélioré. Nous le réviserons en février et soumettrons une nouvelle version à l'attention du Conseil au mois de mai pour qu'il l'adopte au mois de juin. Ce calendrier prévoit la participation du CCPM et du public.
- Par exemple, les observations exprimées aujourd'hui mais dont on ne pourra tenir compte avant la date d'adoption de décembre seront conservées pour être examinées au cours de la prochaine révision.

Les points qui suivent résument les observations des participants et serviront à éclairer l'examen du Plan de programme triennal.

### **Observations générales**

- Il faudrait continuer à mettre l'accent sur la participation du public et déterminer clairement comment appliquer ce principe dans le cadre des projets de 1999.
- Dans les prochaines ébauches, il faudrait indiquer à quels endroits des corrections ont été faites afin d'en faciliter l'examen.
- Certains se disent soucieux de la rapidité avec laquelle le plan a été élaboré et soutiennent que l'on devrait mentionner clairement qu'il s'agit d'un « travail en cours ».
- Il existe une certaine confusion quant il s'agit de différencier les détails du Plan de programme et le Programme pour 1999. Il ne ressemble pas à un plan stratégique, il est difficile de distinguer les anciens projets des nouveaux et il faudrait disposer de plus d'explications.
- L'orientation devrait être mieux définie. Le nombre des projets, en fait, est passé de dix-huit à vingt et un.
- Comment ce document sera-t-il rendu public?
- Il faudrait indiquer, de façon plus détaillée, de quelle manière le renforcement des capacités est censé se réaliser dans le cadre de chaque projet.
- L'établissement de comparaisons (des éléments clés) avec les années précédentes permettrait de mesurer les progrès accomplis.
- Le CCPM croit qu'étant donnée les progrès accomplis depuis la session du Conseil à Mérida, toute critique devrait être confrontée à ces progrès et au rôle prépondérant qu'a joué la directrice exécutive par intérim.
- Il faudrait que chaque pays se donne clairement pour objectif d'appliquer plus efficacement ses lois sur l'environnement.

- L'organisation des projets semble fondée sur l'organisation du personnel de la CCE. Si c'est le cas, cela pourrait nous éloigner du principe de la réflexion stratégique.
- Le Plan de programme devrait souligner plus clairement les liens entre les priorités fixées dans le *Programme d'action commun*. Les projets devraient être liés par cette vision commune. La stratégie de la CCE consiste-t-elle à mettre ce programme d'action de l'avant et à s'en servir comme d'un fondement?
- Il faudrait faire un bilan des fonds consacrés aux projets et des mesures prises au cours des dernières années pour montrer de quelle manière ces projets évoluent (évolution ou arrêt progressif). Cela permettrait d'orienter le contexte stratégique.
- Le Plan de programme devrait aussi comprendre l'énoncé de perspectives du CCPM.
- Il faudrait réaliser une planification stratégique à long terme et se concentrer sur des travaux à valeur ajoutée.
- Il est nécessaire de faciliter l'expression de l'opinion du public et de permettre aux ONG et aux groupes d'intérêt spéciaux de formuler de plus amples observations. Une personne-ressource devrait être désignée à cette fin.
- Le CCPM devrait continuellement chercher des moyens d'améliorer la participation du public à ce processus.
- L'éducation environnementale devrait être un objectif permanent du plan triennal.
- Les divers éléments de programme devraient exprimer les liens entre des éléments constitutifs des projets.

### **Environnement, économie et commerce**

- Les nouvelles tendances en Amérique du Nord constituent l'axe central des activités de la CCE. Il faudrait regarder l'avenir dans une optique plus large, au lieu de constater ce qui arrive, si l'on veut renforcer la capacité d'agir rapidement, avant que les événements se produisent ou soient irréversibles. Il faut privilégier une réflexion large si l'on veut éclairer les décisions en matière d'environnement.
- Il faudrait expliquer pour quelle raison il est essentiel de mieux comprendre la relation entre le commerce et l'environnement. Par exemple, quelle est la perspective d'influencer les décisions relatives aux politiques publiques ou celles relatives aux répercussions sociales et à leur portée?
- Il faut absolument que le Projet relatif aux répercussions de l'ALÉNA puisse se poursuivre. Le CCPM devrait tenir une discussion structurée sur les fins du paragraphe 10(6) de l'ANACDE et formuler un avis en conséquence.

- À qui appartient de décider s'il s'agit de tendances ou d'incidents ponctuels, et selon quels critères cette décision est-elle prise? Il pourrait s'agir de jugements de valeur. L'ensemble de ce secteur exige une réflexion approfondie et doit être traité de façon responsable.
- Les investissements devraient faire clairement partie de la question du commerce dans le Projet relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA.
- Il faudrait se pencher sur la question du commerce et de l'environnement, car il s'agit d'un élément fondamental du mandat de la CCE. La Commission du libre-échange et la CCE pourraient servir de modèle en renforçant les effets positifs et en atténuant les négatifs.

### **Conservation de la biodiversité**

- Que signifient les termes « culture durable » et « culture biologique »? Il faudrait s'occuper de questions plus vastes que celle du café dans le cadre d'un projet. Cette recommandation a déjà été formulée au cours d'autres réunions. Il faudrait également établir un lien avec les problèmes de pauvreté.
- Il faudrait établir des normes d'homologation des agences d'écotourisme.
- La recherche devrait être étendue afin d'inclure les travaux trinationalaux sur les baleines grises et les rorquals à bosse.
- Les travaux relatifs aux orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité devraient comprendre un groupe plus large d'intervenants en ce qui concerne l'établissement des priorités.
- Il est très important de connaître la valeur commerciale des espèces sauvages, mais en faisant preuve de précaution et en procédant sur une base individuelle. Un des critères devrait être la manière dont les mesures profitent aux personnes sur place ainsi qu'aux espèces sauvages visées au lieu des intermédiaires. La durabilité sociale et environnementale exige un processus d'évaluation avant de s'employer à stimuler ou à promouvoir des marchés.
- Toujours en ce qui a trait à l'écotourisme, les valeurs sociales et économiques locales devraient servir de critères et l'on devrait tenir compte des besoins et des réalités de la base.

### **Polluants et santé**

- Le Projet relatif à l'amélioration de la qualité de l'air en Amérique du Nord devrait se poursuivre et faire partie de l'effort de planification stratégique de la CCE durant les trois à cinq prochaines années.

- Le mécanisme de développement écologique devrait être exposé plus en détail.
- On devrait porter plus d'attention aux substances qui perturbent le système endocrinien.
- Il faudrait axer les activités sur l'efficacité énergétique, sur les crédits de droits d'émission découlant de mesures de réduction volontaire et sur l'économie d'énergie.
- D'un bout à l'autre de ce document, la prévention de la pollution devrait faire partie intégrante de la promotion de la durabilité.
- Il faudrait coordonner les tables rondes nationales sur la prévention de la pollution.
- En ce qui concerne le mécanisme de développement écologique, il faudrait se servir du bloc commercial nord-américain comme d'un modèle d'efforts internationaux (p. ex., la mise en œuvre conjointe relativement à la réduction des émissions).
- Si la CCE veut agir de manière pertinente, il faudrait qu'elle se penche sur la question du changement climatique qui, aux yeux du public, constitue la plus importante question environnementale. Cette question devrait donner lieu à des travaux dans le cadre desquels la CCE aurait à faire preuve d'un grand dynamisme.
- La CCE a la responsabilité politique et technique de conserver la question du changement climatique à l'ordre du jour politique.

### **Droit et politiques de l'environnement**

- L'application des lois devrait s'étendre au-delà des industries et toucher d'autres secteurs d'activité.
- Il faudrait mesurer les capacités des laboratoires mexicains afin d'évaluer rapidement leurs besoins en matière d'aide technique.
- Les indicateurs revêtent une grande importance. Pour quelle raison a-t-on réduit le budget?

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM.

Le 3 décembre 1998